L'an deux mil quinze et le vendredi neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le 1^{er} octobre 2015, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU. Maire.

Étaient présents: MM. CHAMAYOU, Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme

BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ROUMEGOUS, M. COMBES, Mme HUET, M. BRU, Mme ALIBERT, M.

ROUQUIÉ, M. AUGÉ.

Excusés représentés : M. TESSEYRE (représenté par M. CHAMAYOU), M. BAÏSSE (représenté

par Mme BERNOU), Mme RÉGY (représentée par M. COMBES).

<u>Absentes</u>: Mmes ASSÉMAT et SALVAYRE.

Monsieur Bernard AUGÉ a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2015, transmis par courriel, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- *1 − Ouverture poste CAE (école les Fournials)*;
- 2 Indemnités trésorier municipal ;
- 3 Adhésion Conservatoire de Musique (conditions);
- 4 Subventions de fonctionnement aux associations : $2^{\text{ème}}$ tranche ;
- 5 Subvention exceptionnelle APE de l'école de la Sigourre ;
- 6 Budget Commune : décision modificative ;
- 7 Versement dans le domaine public de la parcelle DK 113 (parking);
- 8 Agenda d'accessibilité programmée (ADAP) ;
- 9 Défrichage du terrain de Malepique ;
- 10 Acquisition terrain 8, Grand'Rue;
- 11 Questions diverses.

1 – Ouverture poste C.A.E. (École les Fournials)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'École Les Fournials accueille, depuis début septembre, cinq enfants en très grandes difficultés scolaires. Le suivi particulier qui leur est nécessaire pose des problèmes d'organisation.

Dans l'urgence, c'est un personnel ATSEM de l'École publique de la Sigourre qui intervient toutes les matinées.

Cette solution ne saurait durer et Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste à temps partiel à l'École Les Fournials dans le cadre d'un Contrat d'Aide à l'Emploi, pour une durée d'un an.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- décide l'ouverture d'un poste à temps partiel à l'École Les Fournials dans le cadre d'un Contrat d'Aide à l'Emploi, pour une durée d'un an ;
- mandate Monsieur le Maire pour discuter avec le Maire de Montfa, commune dont plusieurs enfants sont scolarisés à l'École Les Fournials, des conditions de prise en charge de ce contrat (au pro rata des enfants de chaque commune).

Monsieur le Maire précise qu'une rencontre avec Monsieur le Maire de Montfa est prévue la semaine prochaine. Dès validation des conditions d'embauche, un appel à candidatures sera lancé.

2 – Indemnités 2015 du Trésorier municipal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande qu'il a reçu de Monsieur Christian BAULES, Trésorier au Centre des Finances Publiques de Réalmont, relative à ses indemnités 2015 de conseil et de confection des budgets selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Pour 2015, l'indemnité de conseil brute est de 573,65 € et l'indemnité de confection budget de 45,73 €, pour un montant total brut de 619,38 €, soit 564,52 € net (cinq cent soixantequatre euros et cinquante-deux centimes).

Madame Marie-Claude ROBERT estime qu'il y a des personnes plus méritantes que Monsieur le Trésorier municipal et que l'argent de ses indemnités pourrait être utilisé pour autre chose.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : votants : 17 – pour 11 – contre : 3 – abstentions : 3, décide d'attribuer à Monsieur Christian BAULES l'intégralité des indemnités de conseil et de confection des budgets 2015.

3 – Adhésion 2016-2017 au Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Adjoint au Maire délégué à la Culture, informe l'Assemblée que le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (C.M.D.T.) mène depuis plusieurs années une politique de regroupement des représentations communales départementales au profit des intercommunalités, le but étant de n'avoir que quelques élus référents. La politique globale du C.M.D.T. laisse à désirer et, à travers le département, nombreuses sont les voix qui se sont élevées pour en faire état.

Informée par le C.M.D.T. de la disparition des cours de piano sur l'antenne de Montredon et cela malgré plusieurs inscriptions, la Commune de Montredon-Labessonnié, comme toutes les communes devant faire face aux baisses de dotations de l'État, a décidé par ce double effet de réduire sa participation au budget du Conservatoire et de limiter pour l'année 2016-2017 l'utilisation de ce service aux seuls enfants et jeunes de la Commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, retient la proposition du rapporteur et décide de limiter, pour l'année 2016-2017, la prise en charge de la part communale uniquement pour les enfants et jeunes scolarisés (écoles, collèges, lycées).

4a – Subventions de fonctionnement aux associations : 2ème tranche

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Adjoint au Maire en charge du secteur associatif, rappelle à l'Assemblée la délibération du 29 avril 2015 par laquelle le Conseil municipal avait adopté le versement de la première tranche des subventions de fonctionnement 2015 aux associations de la Commune. Il convient aujourd'hui d'adopter les montants de la 2ème tranche pour les associations ayant rempli les conditions et notamment la présentation des rapports financier et moraux de l'année en cours et du budget prévisionnel pour 2015. Ils sont ainsi proposés pour les associations culturelles :

A.M.A.C.C. (cinéma)	950,00€
A.S.P.E.R.	150,00€
Au Bonheur des Cloches dal Salclaset	250,00€
Génération Mouvement	250,00€
A.D.M.R.	450,00 €
Comité des Fêtes Montredon	850,00€
Comité des Fêtes Les Fournials	100,00 €
P.E.G.A.A.S.E.	500,00€
Association Eclaireurs	250,00€

Total 1 Associations Culturelles 3.750,00 €

Madame Virginie BERNOU, Adjoint au Maire, présente les propositions d'attribution de la 2^{ème} tranche pour les associations sportives :

A.A.P.P.M.A. (pêche)	100,00 €
A.M.T.A.C.A.	250,00€
A.S.M. Football	900,00€
Association Multisports Montredonnaise	400,00€
Boule Montredonnaise	100,00€
Etrier Montredonnais	450,00€
Gymnastique Volontaire	150,00€
Judo Club Montredonnais	700,00€
Les Archers Montredonnais	150,00€
Montredon Country Club	200,00€
Olympique Montredonnais XV	1.050,00€
Planète Danse	300,00€
Club Volley Montredonnais	200,00€

Total Associations sportives	4.950,00 €
------------------------------	------------

Totaux 1 + 2 8.700,00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, adopte les montants des subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles 2ème tranche 2015 tels que définis ci-dessus.

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ fait remarquer que les associations n'ont pas été impactées par les restrictions de budget.

4b – Subvention exceptionnelle au Comité Animation Jeunes ASM Football

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Adjoint au Maire en charge du secteur associatif, informe l'Assemblée de la création d'une association nommée « Comité Animation Jeunes A.S.M. Football ». Cette association a pour but la création d'animations sportives et/ou festives (telles que des tournois, des soirées ouvertes au public, …) afin de pouvoir proposer ensuite de sorties et/ou séjours aux enfants de l'école de football de l'ASM Montredon-Labessonnié grâce aux fonds récoltés lors de ces diverses animations.. Comme cela s'est pratiqué par le passé lors de la création d'autres associations, Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ propose d'attribuer au Comité Animation Jeunes ASM Football une subvention exceptionnelle d'aide au démarrage de 200 € (deux cents euros).

Madame Françoise MAURIE demande si cette association n'est pas en doublon avec l'ASM Football et Madame Virginie BERNOU lui est répondu que non et qu'il s'agit bien d'une association distincte, en charge des enfants et des jeunes.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, adopte la proposition dur apporteur et attribue au Comité Animation Jeunes ASM Football une subvention exceptionnelle d'aide au démarrage de 200,00 €.

Madame Marie-Claude ROBERT informe l'Assemblée que l'Association Multi sports Montredonnaise a organisé, elle aussi, un séjour sportif de 4 jours. Il serait peut-être intéressant de regrouper ces initiatives au sein d'une seule association.

Monsieur le Maire en profite pour souligner les excellents résultats en course à pied obtenus par une jeune Montredonnaise lors de ce séjour sportif.

5 – Subvention exceptionnelle APE de l'École de la Sigourre

Madame Virginie BERNOU, Adjoint au Maire en charge du secteur scolaire, informe l'Assemblée qu'il conviendrait d'attribuer, à titre exceptionnel, à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de la Sigourre une subvention d'aide à l'acquisition de matériel informatique.

En effet, l'école primaire s'est équipée d'un tableau blanc interactif et de tout le matériel qui y est associé (vidéos courte focale avec support, PC, logiciels, ...) pour un montant de 5.844,44 € T.T.C.

La Caisse Locale du Crédit Agricole participe pour un montant de 1.200,00 € et l'APE de l'Ecole de la Sigourre pour un montant de 1.000,00 €. Le solde, soit 3.644,00 € pourrait prendre la forme d'une subvention exceptionnelle versée par la Commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3.644,00 € à l'Association de Parents d'Elèves de l'Ecole de la Sigourre pour l'acquisition de matériel informatique.

Monsieur le Maire remercie l'APE de l'École de la Sigourre qui a participé à cette acquisition et le Crédit Agricole qui soutient régulièrement les associations montredonnaises. Il précise aussi qu'il sera nécessaire de prévoir au budget 2016 l'achat d'armoires sécurisées pour le stockage de ce matériel. Ce dernier reste néanmoins sous la responsabilité de l'APE de l'École de la Sigourre qui doit prendre en charge les frais d'assurance.

COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ Séance n° 8 du 9 octobre 2015

Monsieur Bernard AUGÉ souhaite savoir si l'aide de la M.S.A. a été sollicitée lors de cette acquisition. Monsieur le Maire lui répond que la M.S.A. ne verse des subventions que par l'intermédiaire des communautés de communes.

6 – Budget Commune : décisions modificatives

$a - n^{\circ} 10-2015$

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'afin d'aménager le logement du Moulin de Lafargue, il convient de procéder à des virements de crédits sur le budget général Commune de l'exercice 2015 comme suit :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2031	481	Frais d'études, de recherche et de développement	20.000,00
23	2313	481	Construction	140.000,00
			TOTAL	160.000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	456	Don succession SOMPAYRAC	160.000,00
			TOTAL	160.000,00

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits sur le budget général Commune de l'exercice 2015 tel que présentés par Monsieur le Maire.

$b - n^{\circ} 11-2015$

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'afin de procéder à la mise en sécurité et à l'élargissement du Chemin du Roc, il convient de procéder à un virement de crédits sur le budget général Commune de l'exercice 2015 comme suit :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	448	Mise en sécurité et élargissement chemin du Roc	30.000,00
			TOTAL	30.000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	456	Don succession SOMPAYRAC	- 30.000,00
			TOTAL	- 30.000,00

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits sur le budget général Commune de l'exercice 2015 tel que présenté par Monsieur le Maire.

COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ Séance n° 8 du 9 octobre 2015

Monsieur le Maire profite de l'évocation du Moulin de Lafargue pour informer le Conseil municipal qu'un Montredonnais a un ami en possession d'une collection de vieux outils dont il souhaite faire profiter la Commune. Après plusieurs contacts et dans la perspective d'ouverture d'un musée, Monsieur le Maire a donné son accord.

$c - n^{\circ} 12-2015$

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à un virement de crédits sur le budget général Commune de l'exercice 2015 comme suit :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2111	473	Acquisition de terrain 2015 (échange Maison Retraite)	2.500,00
23	2313	460	Câblage matériel informatique 2015	2.000,00
			TOTAL	4.500,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2031	474	Frais d'études, de recherche et de développement	- 2.500,00
21	2183	460	Acquisition matériel informatique	- 2.000,00
			TOTAL	- 4.500,00

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits sur le budget général Commune de l'exercice 2015 tel que présenté par Monsieur le Maire.

$d - n^{\circ} 13-2015$

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à un virement de crédits sur le budget général Commune de l'exercice 2015 comme suit :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
014	7391172		Dégrèvement TH logement vacant	100,00
			TOTAL	100,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
73	7355		Taxe sur I 'énergie hydraulique	100,00
			TOTAL	100,00

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits sur le budget général Commune de l'exercice 2015 tel que présenté par Monsieur le Maire.

7a – Versement des parcelles DK 112-113-114 et 115 dans le domaine public

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la tenue, ce jour, à 19 heures, d'une réunion d'information et de présentation du projet de parking avec les riverains. Il précise que lorsque le parking sera ouvert au public, le stationnement sur le trottoir de l'avenue des Docteurs Lavergne ou de la Grand'Rue sera strictement interdit et que, à l'identique de ce qui se pratique dans la Grand'Rue, le stationnement devant les commerces de l'avenue des Docteurs Lavergne sera limité dans le temps, entre 7 heures et 18 heures 30.

Un arrêté municipal à venir mettra en place cette nouvelle réglementation. Une période transitoire durant laquelle sera pratiquée une certaine tolérance envers les infractions aura lieu en novembre et décembre. A compter du 1^{er} janvier 2016, tout manquement à la réglementation fera l'objet de sanction.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 3 octobre 2014 par laquelle le Conseil municipal avait décidé de faire valoir son droit de préemption urbain pour l'acquisition des parcelles cadastrées DK 112, 113, 114 et 115 dans le but d'y aménager un parking.

Les travaux d'aménagement étant achevés et afin de permettre l'ouverture du parking aux usagers, il convient de verser ces parcelles dans le domaine public de la Commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de verser dans le domaine public de la Commune les parcelles cadastrées n° 112, 113, 114 et 115 – section DK.

Madame Marie-Claude ROBERT s'informe de la capacité du parking. Monsieur le Maire lui répond qu'elle est actuellement d'une trentaine de place mais que toute la surface n'a pas été aménagée. Si le besoin s'en fait sentir, le parking pourra être agrandi. Monsieur le Maire souligne aussi la nécessité d'y installer des toilettes publiques. Il faudra le prévoir dans le budget 2016.

7b – Parking Grand'Rue: autorisation d'ouverture dans le mur

Dans le prolongement du versement dans le domaine public de la Commune des parcelles cadastrées DK 112, 113, 114 et 115 pour l'aménagement d'un parking, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'ouverture dans le mur bordant le parking par le propriétaire de la maison mitoyenne.

En effet, ce propriétaire est artisan maçon et souhaiterait ouvrir un passage dans le mur, propriété de la Commune, qui borde le parking, du côté de son jardin. Ce passage lui permettrait de charger ou décharger le matériel nécessaire à son activité en évitant de stationner dans la Grand'Rue et de gêner la circulation.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise une ouverture de 4 mètres de large dans le mur bordant le parking situé Grand'Rue, aux frais exclusifs du demandeur;
- autorise la pose d'un portail, non fixé sur le mur, coulissant ou s'ouvrant vers la propriété du demandeur, aux frais exclusifs de ce dernier ;

- précise que cette autorisation est soumise à la présence d'une activité économique et qui si cette activité devait disparaître, pour quelque raison que ce soit, le portail devra être enlevé et l'ouverture rebouchée, toujours aux frais exclusifs du demandeur.

8 – Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissement recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014;

Vu le délai supplémentaire accordé par le Gouvernement en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP);

Le Conseil municipal, unanime:

- approuve l'engagement de la Commune de Montredon-Labessonnié dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée prenant en compte les évolutions réglementaires récentes,
- précise qu'en raison du nombre importants de bâtiments recevant du public et d'espaces ouverts au public, certains des dossiers déposés le 24 septembre 2015 ne sont pas complètement finalisés, notamment celui relatif aux bâtiments mêmes de la Mairie, le projet d'aménagement étant soumis à l'acquisition (en cours) de la remise et d'une partie de la parcelle mitoyennes.

9a – Défrichage du terrain de Malepique

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, préalablement à la poursuite les travaux de mise aux normes de la production d'eau potable sur le site de Malepique, dont l'acquisition par la Commune des parcelles concernées est en cours, il convient de procéder au défrichage. Lequel défrichage est soumis à autorisation par arrêté préfectoral. Monsieur le Maire précise que, par courrier adressé le 2 octobre 2015 par mail, le Groupement Forestier de la Jaladié, actuel propriétaire, a autorisé la Commune à demander l'autorisation de défrichage.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le défrichement des parcelles cadastrées n° 361 - 362 - 363 - 364 section DH et n° 139 section CZ, pour une surface totale de 1 ha 19 a 75 ca.

9b – Acquisition terrain de Malepique : frais de géomètre

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 17 novembre 2014 par laquelle le Conseil municipal avait décidé de l'acquisition des parcelles CZ 139 et DH 364 dans le cadre des travaux de mise aux normes de la production d'eau potable.

Cette délibération ne faisait pas état des frais de géomètre et il convient donc de la compléter en précisant que les frais de géomètre sont à la charge de la Commune.

COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ Séance n° 8 du 9 octobre 2015

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, dit que les frais de géomètre relatifs à l'acquisition des terrains de Malepique dans le cadre des travaux de mise aux normes de la production d'eau potable sont à l'entière charge de la Commune.

10 - Acquisition « 8, Grand'Rue »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée déposé par la Mairie, une des solutions d'aménagement d'accès au bâtiment même de la Mairie prévoit l'acquisition d'une partie de la co-propriété mitoyenne, sise « 8, Grand'Rue » et cadastrée.

Cette acquisition concerne:

- la remise et les trois places de parking qui y sont affectées. La remise pourrait être détruite dans le but de créer un espace de parking et d'accueil pour personnes handicapées tout en libérant le passage sur l'arrière du bâtiment de la Mairie. L'accès se ferait par la servitude actuelle qui borde le parking et le centre polyvalent.
- un logement de 74 m² situé au 1^{er} étage voué à la location à l'année.

Monsieur le Maire précise que le logement n'entre pas en ligne de compte dans l'Ad'AP mais il faisait partie intégrante d'un lot et il n'était pas possible d'avoir la remise et les places de parking sans le logement. Après plusieurs négociations, un accord a été trouvé sur la base de 30.000,00 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'acquisition des biens ci-dessus décrits pour un montant de 30.000,00 € (trente mille euros);
- dit que les frais notariés seront à l'entière charge de la Commune ;
- précise que cette acquisition est soumise à l'accord unanime des co-propriétaires.

Monsieur le Maire précise que cette opération sera budgétisée sur l'exercice 2016.

11 – Questions diverses

11a – Viabilité hivernale : déneigement – convention avec le GAEC de la Sabatarié

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 22 décembre 2006 par laquelle le Conseil municipal l'avait autorisé à signer une convention de déneigement avec Monsieur Marc ROLLAND, domicilié « La Sabatarié », pour assurer la viabilité hivernale sur une partie du territoire communal.

Monsieur Marc ROLLAND faisant depuis peu partie d'un GAEC qui a prévu cette activité dans ses statuts, il convient que la convention soit passée avec le GAEC de la Sabatarié.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention de déneigement avec le GAEC de la Sabatarié.
- précise que le tarif applicable est celui soumis à l'indice pondéré des travaux publics (pour mémoire : tarif 2015 : 62,06 €/heure – mois de référence : juillet 2014 – 700,4).

La Mission à Paul'o

Madame Françoise MAURIE donne lecture d'un tract informant de la création d'une association « La Mission à Paul'o » ayant pour vocation la collecte de fonds pour aider un enfant montredonnais atteint d'une infirmité motrice cérébrale, améliorer son quotidien et celui de ses parents. Madame Françoise MAURIE précise que plusieurs associations montredonnaises sont d'ores et déjà mobilisées et vont organiser des manifestations dont les bénéfices seront intégralement reversés à La Mission à Paul'o. La Municipalité participe en mettant gracieusement la galerie à disposition d'une association pour l'organisation d'un concert de soutien. De plus, à l'occasion du Salon automnal le 15 novembre prochain, une tombola sera réalisée.

Loi NOTRe

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des conséquences de la loi NOTRE sur les périmètres des communautés de communes. A partir du 1^{er} janvier 2016, les communautés de communes en dessous d'un certain seuil de densité doivent s'agrandir ou fusionner. La Communauté de Communes Centre Tarn n'est, de fait, pas concernée mais Monsieur le Préfet en a décidé autrement et envisage sa fusion avec la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois.

Cette volonté paraît d'autant plus surprenante que les critères de fusion ne sont pas respectés pour certaines communautés de communes.

Monsieur le Maire précise que, bien que n'ayant aucun grief contre les élus d'Alban, il s'oppose à cette nouvelle fusion. Celle des Communautés de Communes du Montredonnais et du Réalmontais, qui plus est très récente, avait déjà été compliquée et celle-ci va l'être plus encore, le nombre de communes concernées étant plus important. D'autant que d'ici quatre ans, une nouvelle fusion avec l'agglomération d'Albi paraît inéluctable, Montredon-Labessonnié faisant partie du Pays Albigeois et Bastides.

Monsieur le Maire se déclare inquiet et en colère de ne pas avoir été écouté lorsque la collectivité a fait le choix d'adhérer au Pays Albigeois et Bastides. Monsieur Bernard AUGÉ renchérit dans le même sens en déclarant que si les territoires restent, les hommes passent.

Monsieur le Maire souligne la nécessité de reparler de ce dossier, à mesure que les informations arriveront.

11b - Maison Pluridisciplinaire de Santé : demande de remboursement de la TLE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi par la Communauté de Communes Centre Tarn d'une demande de remboursement de la Taxe Locale d'Equipement que la Commune a perçu dans le cadre de la construction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé, *en fonctionnement depuis le 5 octobre*. Cette taxe s'élève à 22.760,00 €.

Monsieur le Maire détaille les frais occasionnés par l'équipement du terrain et supportés par la Commune de Montredon-Labessonnié :

éclairage public : 4.716,00 ∈ assainissement : eaux pluviales assainissement : eaux usées 5.164,80 ∈ 16.060,80 ∈

et propose au Conseil municipal de ne verser que la différence à la Communauté de Communes Centre Tarn, soit : 6.699,20 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, retient la proposition de Monsieur le Maire et décide de rembourser à la Communauté de Communes Centre Tarn la somme de 6.699,20 € sur la Taxe Locale d'Equipement.

Infos P.N.R.H.L.

Madame Marie-Claude ROBERT fait part de trois informations relatives au Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc :

- . Charte paysagère et architecturale : une restitution de la $1^{\text{ère}}$ phase de diagnostic aura lieu à la fin du mois par le cabinet d'architectes. Cette charte aura un impact sur l'urbanisme et il convient de rester vigilant sur cette thématique.
- . Le 16 octobre prochain à Labastide-Rouairoux, l'École privée Ste-Thérèse recevra un prix dans le cadre du Concours des Jardins 2015.
- . Le dispositif d'aide aux associations menant des projets éco responsables est renouvelé.

Divers

Madame Claude HUET demande où en est le tracé de l'aire camping-car sur le Foirail. Monsieur Jean MARTINEZ lui répond que cela a été fait et qu'il manque juste la pause d'un panneau signalétique.

Madame Claude HUET signale ensuite que le chemin de l'Houlette est mal signalé. Monsieur le Maire lui répond que ça a été vu avec l'Office de Tourisme.

Madame Claude HUET souhaite faire part à l'Assemblée d'un courrier dont elle a été destinataire, à son adresse personnelle, émanant de Monsieur VAREILLES. Monsieur le Maire précise que ce courrier, relatif au projet de parc éolien, a été reçu par tous les membres du Conseil municipal et il estime pour sa part qu'il ne mérite aucune réponse.

Salon du Livre et marché automnal

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ informe le Conseil municipal que, malgré le changement de date, 45 auteurs seront présents au Salon du Livre à l'occasion duquel se tiendra une exposition de journaux, revues et illustrés originaux. Seront également associés à l'événement la Société des Arts et Belles Lettres du Tarn, le Musée du Protestantisme, le Comité départemental d'Archéologie du Tarn...

Madame Françoise MAURIE précise que si elle a été interpellée pour ce changement de date, les inscriptions arrivent tout de même pour le marché automnal.

Manifestation de boxe

Madame Virginie BERNOU informe l'Assemblée qu'elle a été saisie d'une demande du président du club de boxe de Roquecourbe qui souhaiterait organiser à Montredon-Labessonnié, courant juin, une manifestation regroupant une quarantaine de clubs de Midi-Pyrénées. Tout le

matériel est fourni et il suffirait de mettre la totalité des salles du centre polyvalent à disposition. Sous réserve de disponibilité des salles, Monsieur le Maire donne son accord. Cette manifestation amènera du monde à Montredon et fera connaître le village.

Cross et Telethon

Madame Virginie BERNOU informe le Conseil municipal que, cette année, le cross organisé par l'Association Montredonnaise Multi Sports et réunissant les écoles du territoire sera associé avec le Telethon. Un courrier sera expédié aux associations de la commune afin de les associer à l'évènement et une réunion d'information sera organisée très prochainement. Bien que l'idée reste à affiner, il devrait s'agir d'un circuit au cœur du village, sans difficulté physique, à parcourir en courant ou en marchant, avec versement d'une participation financière symbolique pour chaque kilomètre parcouru. Chacun pourra participer à hauteur de ses moyens, physiques et financiers.

A propos de l'Association Montredonnaise Multi sports et de son président, Monsieur Max LESAUVAGE, Madame Marie-Claude ROBERT aimerait savoir pourquoi il n'intervient plus sur l'école de la Sigourre. Monsieur le Maire fait alors part du souci relationnel qui existe entre Monsieur LESAUVAGE et les institutrices de l'école de la Sigourre. Elles ne le saluent pas, ne lui adressent pas la parole, pas même pour transmettre des consignes. Il n'y a plus ni relation, ni communication et, dans ces conditions, Monsieur LESAUVAGE ne souhaite plus intervenir sur cette école. Monsieur le Maire compte évoquer ce problème lors du Conseil d'école de lundi prochain afin de trouver des solutions. Il déplore cette attitude, d'autant plus regrettable que ce sont les enfants qui en pâtissent.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 50.

Séance n° 8 du 9 octobre 2015

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2015

NOM Prénom	Signature
CHAMAYOU Jean-Paul	
TESSEYRE Christian (représenté par M. CHAMAYOU)	
MAURIE Françoise	
PATTE de DUFOURCQ Dominique	
BERNOU Virginie	
COMBELLES Jean-François	
ROBERT Marie-Claude	
MARTINEZ Jean	
ASSÉMAT Gilberte	Absente
BAÏSSE Christian (représenté par Mme BERNOU)	
SALVAYRE Maddy	Absente
ROUMÉGOUS Bénédicte	
COMBES Didier	
HUET Claude	
BRU Jean-Marie	
ALIBERT Sophie	
ROUQUIÉ Christian	
RÉGY Marie-Laure (représentée par M. COMBES)	
AUGÉ Bernard	